

POURQUOI LES ENFANTS D'HAÏTIENS DE FRANCE NE SONT-ILS PAS ENCORE RENTRÉS ?

Haiti: l'attente des familles

PAR NICOLE LAUNEY, DÉLÉGUÉE DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME AU COLLECTIF MIGRANTS OUTRE-MER (*).

À l'heure où le gouvernement français rapatrie en fanfare les enfants adoptés en Haïti, du moins une partie d'entre eux, on ne peut qu'être indignés par la façon dont sont traitées les familles haïtiennes qui vivent en France. Certes les expulsions vers Haïti n'ont pas repris, pas encore mais cela ne saurait tarder puisque des centaines d'obligations de quitter le territoire ont été délivrées sans arrêt depuis le séisme. Gelées en Guyane, ces délivrances viennent d'y reprendre, suscitant une réelle crainte.

Les familles qui attendent leurs propres enfants ou parents sont toujours dans l'angoisse: 8000 s'étaient adressées à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) en janvier; très peu sont arrivés. Sur 400 regroupements familiaux acceptés par le préfet de Guyane, moins de 20 personnes étaient arrivées en octobre.

L'ambassadeur de France en Haïti répondait sur France Culture le 26 no-

vembre que le double de visas avait été délivré par rapport à 2009, mais on sait que la plupart de ceux qui ont été accordés étaient en cours de demande avant le séisme.

Pire: le gouvernement français a renforcé les obstacles à un point tel que les associations haïtiennes le dénoncent. Ainsi, le Groupe d'appui aux rapatriés et réfugiés déclare dans son communiqué du 18 décembre:

« Le gouvernement français a renforcé les obstacles à un point tel que les associations haïtiennes le dénoncent. »

« Quant aux migrant(e)s haïtien(ne)s vivant dans les territoires français d'outre-mer, en particulier en Guyane, l'obtention d'une documentation pour travailler dans ce pays ou faire venir un parent d'Haïti reste une course d'obstacles. Les belles promesses du gouvernement français relatives aux facilités liées à la réunification des familles après le séisme ne se sont guère concrétisées. Au contraire,

la procédure pour l'obtention d'un visa s'est compliquée. Les difficultés sont devenues tellement aiguës qu'un regroupement d'associations franco-haïtiennes, le Collectif Haïti de France, a jugé bon de lancer un cri d'alarme aux autorités françaises et haïtiennes. »

Dans ce courrier aux autorités françaises et haïtiennes, les demandes étaient précises: « Nous condamnons les exigences excessives de l'ambassade

de France en Haïti en matière d'état civil, le faible cas qu'elle fait des institutions haïtiennes et les pratiques parfois discriminatoires, voire illégales, qu'elle met en œuvre, et notamment: l'exigence cumulée d'un acte de naissance établi dans les deux années suivant la naissance et d'un extrait d'archives établi après le 1^{er} février 2008; la non-reconnaissance de la valeur juridique des jugements supplétifs de déclaration

tardive de naissance prononcés par le juge haïtien; le soupçon de faux qui pèse sur tous les actes d'état civil, même ceux délivrés par les archives nationales d'Haïti et légalisés par les consulats d'Haïti en France; l'exigence pour les demandes de visa de court séjour en faveur de mineurs d'"un certificat de baptême ou de présentation au temple", en plus de l'acte de naissance. Nous condamnons également ces mêmes pratiques opposées par de nombreuses préfectures, notamment dans les départements d'Amérique, aux démarches administratives des exilés haïtiens. »

Ce sont toutes ces exigences impossibles à satisfaire qui expliquent que des enfants souvent très jeunes ou des adultes en situation précaire resteront dans leurs orphelinats ou sous les tentes au lieu de rejoindre leurs familles qui les attendent avec désespoir. Ce courrier est resté sans réponse.

(*) www.migrantsoutremer.org